

# RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ORGANISÉ PAR LA COMMUNE DE SEICHE- SUR-LE-LOIR

## Article 1 : Objet du concours

- a. La Commune de Seiches-sur-le-Loir, dans le cadre de la commission culture, à l'initiative d'Elisa, organise le premier concours de nouvelles francophones afin de promouvoir l'écriture et de diversifier l'offre culturelle sur le territoire.
- b. Il sera ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 juin 2017. (*remise des manuscrits au plus tard le 30 juin et remise des prix au second semestre 2017*).
- c. **Rappel** : « *La nouvelle est un écrit simple, court et intense qui présente des personnages peu nombreux, comporte des indices annonciateurs et des fausses pistes, favorise le suspense, la dramatisation et se termine par une chute originale et déroutante respectant cependant la cohérence du récit.* »

## Article 2 : Conditions du concours

- a. Le concours est ouvert à tous les Seichoïses et aux habitants de la Communauté de Commune du Loir.
- b. Deux catégories sont créées :
  - 1- Première catégorie : jeunes entre 12 et 15 ans (l'écriture collective est acceptée) ;
  - 2- Deuxième catégorie : personnes âgées de plus de 16 ans (texte uniquement individuel).
- c. Le thème de la nouvelle : « *Voyage, conquête, évasion* ».
- d. Restrictions :
  1. Le texte devra être original, ne comporter aucun emprunt à une œuvre protégée, ne comporter aucun message diffamant, outrageant ou discriminant.
  2. Les élus municipaux ne pourront participer au concours.

## Article 3 : Modalités du concours

- a. Dans le souci d'ouvrir le concours à un maximum de personnes, le texte pourra être présenté au choix sous deux formes :
  - **un format informatique** : le texte devra répondre aux conditions suivantes (Word ou Open Office, format A4, police de caractère : Times New Roman, corps 12, interligne 1,5, marges de 3 cm) ;
  - **un format manuscrit** : l'écriture devra être lisible, sur papier format A4 recto, en laissant une marge suffisante ;
- b. Détails de la remise de la nouvelle :

- 1- La nouvelle comportera entre 5 et 10 pages imprimées ou manuscrites uniquement au recto, numérotées (en bas de page) et non agrafées.
- 2- Si les participants adressent leur nouvelle sous format informatique (mail ou clé USB), un exemplaire papier devra être fourni.
- 3- Date limite pour la réception des œuvres : 30 juin 2017.
- 4- Les participants devront envoyer ou remettre leur nouvelle contre récépissé à l'adresse suivante :

Concours de nouvelle  
Service communication, Ville de Seiches, Hôtel de Ville,  
Place Gautier  
49140 SEICHES SUR LE LOIR

Adresse mail : [communication@seiches-sur-le-loir.fr](mailto:communication@seiches-sur-le-loir.fr)

- 5- La nouvelle sera accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité et d'un document mentionnant les coordonnées complètes de la personne (*voir point suivant*).
- 6- Aucun élément d'identification ne devra figurer sur la nouvelle.

c. Identification de l'auteur

Les participants devront inclure sur un feuillet mobile ou sur un fichier à part les informations suivantes :

- ✓ Les noms et prénoms du ou des participants
- ✓ L'âge
- ✓ L'adresse complète
- ✓ Un numéro de téléphone
- ✓ Une adresse électronique

**Article 4 : Coût**

La participation au concours est gratuite.

**Article 5 : Prix et modalités :**

- a. Pour chaque catégorie, les prix seront constitués par :
  - 1- Une diffusion de la nouvelle sous forme de « tiré à part » et sur le site internet de la commune et d'autres collectivités intéressées.
  - 2- Un bon d'achat dans une librairie d'une valeur de 50 €uros.
- b. Les gagnants seront informés des résultats et invités à participer à une remise des prix.
- c. Les prix ne sont pas susceptibles d'une contrepartie pécuniaire.

- d. A défaut pour le gagnant d'avoir été présent, le prix sera tenu à sa disposition pendant un mois en mairie.

### **Article 6 : Jury**

- a. Sont membres du jury :
- Des élus représentant la commission culture (2) ;
  - Des représentants de la CCL (1) ;
  - Des représentants de la bibliothèque (3) ;
  - Des représentants de l'association Jeunes en scène (1) ;
  - Une habitante de Seiches : Elisa.
- b. Les décisions du jury sont souveraines et prendront notamment en compte l'originalité du récit et la qualité rédactionnelle.

### **Article 7 : Résultats**

- a. Les participants seront informés des résultats par mail.
- b. Les lauréats seront informés par mail et courrier.
- c. Les résultats seront également mis en ligne sur le site de la mairie et par tout autre procédé.

### **Article 8 : Concernant les nouvelles une fois le concours terminé**

- a. Les nouvelles pourront être récupérées dans le délai d'un mois à compter de la publication des résultats.
- b. Le lauréat donne d'ores et déjà son accord pour une diffusion à titre gratuit de sa nouvelle sous forme de « tiré à part ».

### **Article 9 : Divers**

- a. En cas de perte, dégradation ou vol de l'œuvre, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.
- b. Aux termes du concours, les lauréats pourront être sollicités pour autoriser la reproduction de leurs œuvres ou partie de celles-ci à des fins de promotion du concours.
- c. Les lauréats autorisent la reproduction des textes primés ainsi que la citation de leur nom et la publication de leur photo, à titre gratuit.

### **Article 10 : Respect des décisions**

- a. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.
- b. Le fait de candidater implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

\*\*\*\*\*